

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de SAINT PIERRE DE BOEUF  
en date du 15 AVRIL 2025**

**Convocation en date du 10 avril 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze avril à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Serge RAULT, Maire.

**Quorum : 10**

**Etaient présents :**

Mr Serge RAULT, Mr Christian CHAMPELEY, Mme Isabelle DUMAZET, Mr Pierre-Marie CHEVAL, Mme Véronique MOUSSY, Mme Anne-Marie DEFAY, Mr Daniel BLANC, Mr Alain ROUX, Mr Eric PANDREAU, Mme Nadine ROCHE, Mme Sonia DOS REIS, Mme Anne GAUTHERON, Mme Stéphanie BAJU Mr Xavier NOVIS, Mr Anthony FAURE,

**Absents représentés :**

Mr Olivier BERAUD, donne pouvoir à Mr Xavier NOVIS

Mme Camille BONNASSIEUX donne pouvoir à Mme Stéphanie BAJU

**Absents excusés :** Mme Lucie DUGUA, Mme Françoise CHASSAGNE

**Secrétaire de séance :** Mr Christian CHAMPELEY

**Ordre du jour :**

- 1) Rénovation salle des Graviers : demande de subvention Fonds Vert
- 2) Composition Conseil Communautaire
- 3) Subventions

\*\*\*\*\*

## 1) **RENOVATION SALLE DES GRAVIERS : DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 7 janvier 2025 approuvant le programme de rénovation de la salle des Graviers d'un montant prévisionnel de 531 400 € HT et sollicitant l'attribution d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2025. Ce programme intègre le remplacement du sol sportif, le quasi doublement de la surface des vestiaires par un changement de destination de locaux existants, la reprise totale des sanitaires avec une légère extension sur le hall extérieur de la salle des Graviers, le remplacement du mode de chauffage et des luminaires.

Monsieur le Maire précise que le choix définitif du mode de chauffage était lié aux résultats d'une étude de faisabilité géothermique pouvant aboutir au choix d'une PAC eau/eau ou d'une PAC air/eau et donne la parole à Mr Cédric BASCOT, cabinet 3D Ingénierie, qui explique les différents scénarios ressortant de l'étude de faisabilité géothermique établie par le cabinet Antéagroup avec l'assistance du pôle transition énergétique du SIEL reposant sur la géothermie par forages d'eau, sur sondes ou par pompe à chaleur air/eau. Il ressort de l'étude que le meilleur scénario est le 2 bis : géothermie sur sondes verticales avec mise en place d'une pompe à chaleur géothermique de 35 KW chaud en moyenne permettant de couvrir la base des besoins énergétiques de chauffage (96 % des besoins de chauffage) ; l'appoint chauffage et toute l'eau chaude sanitaire sont assurés par une production gaz propane avec l'installation d'une nouvelle chaudière. Les gains énergétiques du projet sont significatifs puisque le bouquet de travaux ainsi retenu permet d'atteindre 65 % d'économies d'énergie et une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 89 %.

Monsieur le Maire indique que le choix de ce mode de chauffage, la mise en place de la télégestion ainsi que l'intégration de quelques travaux complémentaires porte le coût prévisionnel de l'opération à 603 000 € HT (travaux et maîtrise d'œuvre). Il précise qu'au vu de la nature du projet, il est préférable de solliciter l'Etat au titre du Fonds Vert ce qui établirait le plan de financement suivant :

- Fonds Vert (25 %) : 150 750 €
- Région (demande en cours dans le cadre du contrat Ambition Région) : 150 000 €
- Fonds chaleur : 46 847 €
- ACTEE Chêne : 29 250 €
- SIEL Révolution : 20 000 €
- Commune (autofinancement) : 206 153 €

Les explications complémentaires apportées, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le programme de rénovation ainsi modifié de la salle des Graviers et de soumettre ce projet à l'Etat pour l'obtention d'une subvention au titre du Fonds Vert pour l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal, unanime, approuve le programme de rénovation ainsi modifié de la salle des Graviers d'un montant prévisionnel de 603 000 € HT et sollicite l'Etat pour l'attribution d'une subvention du montant le plus élevé possible au titre du Fonds Vert 2025,

**Délibération n°15-04-2025-1**

## 2) **COMPOSITION CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de définir la répartition des sièges du Conseil Communautaire de la communauté de communes du Pilat Rhodanien (CCPR) conformément aux dispositifs réglementaires. Selon la procédure légale, le nombre de délégués est fixé par rapport au nombre d'habitants soit 28 sièges pour la CCPR.

Monsieur Le Maire indique qu'il est proposé de conclure entre les communes membres de la CCPR un accord local, déjà en vigueur pour le mandat en cours, fixant à 35 le nombre de sièges du conseil communautaire de la CCPR réparti de la manière suivante :

Nom des communes membres	Populations municipales (*ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Pélussin	3 682	7
Chavanay	2 889	5
Maclas	1 834	3
St Pierre de Bœuf	1 698	3
Roisey	999	2
Véranne	903	2
St Michel sur Rhône	867	2
Chuyer	750	2
St Appolinard	699	2
Vérin	655	2
Malleval	590	2
La Chapelle Villars	538	1
Bessey	463	1
Lupé	302	1

Total des sièges répartis : 35

Le Conseil Municipal, unanime, approuve l'accord local fixant à 35 le nombre de sièges au Conseil Communautaire de la CCPR.

**Délibération n°15-04-2025-2**

### 3) SUBVENTIONS

Madame Isabelle DUMAZET présente au Conseil Municipal les propositions formulées par la commission municipale d'attribution des subventions aux associations pour l'année 2025 :

ASSOCIATIONS	MONTANT EN €
Aviron	700
Amicale Sapeurs-pompiers (Cérémonie passation commandement)	400
Club Nautique de la Platière	800
Fitness Loisirs	400
Résonance	7 000
JAD	750
La Boulophile (jeu de boules n°1)	2500
Riveraine Sports	2 500
Saint Pierre Chante	600

Team Running Pilat	300
La Nautique	300
Subvention exceptionnelle (½ finale championnat de France)	1 000
Foot Mont Pilat	400
Ecole de musique Gambadon	50
Pilat Tonic	200
Visage de notre Pilat	100
Don du sang	100

Le Conseil Municipal, unanime, valide les subventions 2025 telles qu'énoncées ci-dessus.  
**Délibération n°15-04-2025-3**

#### **4) AFFAIRES DIVERSES**

- Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'acquisition de la parcelle AB 280, lieu-dit les îles-charreton, appartenant à la CNR, ce qui permettrait la continuité du chemin rural communal.  
 Le Conseil Municipal, unanime, approuve l'acquisition de la parcelle AB 280 à la CNR.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00**

**Le secrétaire de séance,  
 Christian CHAMPELEY**

**Le Maire,  
 Serge RAULT**

